

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIADEP DE LA REGION DE BREZOLLES
MONSIEUR LE PRESIDENT - COM D'AGGLO DU PAYS DE DREUX
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE RUEIL LA GADELIERE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE BEAUCHE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES

Prélèvement	00120898	Commune	RUEIL-LA-GADELIERE
Unité de gestion	0362 SIAEP DE LA REGION DE BREZOLLES	Prélevé le :	lundi 16 octobre 2023 à 11h52
Installation	TTP 000550 BAS EGLISE	par :	SS
Point de surveillance	P 0000000632 STATION DE POMPAGE BAS EGLISE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.6 °C				25.00
6.9 unité pH			6.50	9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type dell'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00126810 Référence laboratoire : LSE2310-39756

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Chlorothalonil SA	0.069	µg/L		0.10	
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Chlorothalonil R471811	0.445	µg/L		0.10	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00120898)

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Concentration totale en pesticides (0,514 µg/l) supérieure à la limite de qualité de 0,5 µg/l pour le total des pesticides analysés (hors métabolites non pertinents). Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 20 novembre 2023

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA